



Département des Bouches du Rhône

Commune de Ventabren

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

5. ANNEXES

5.3 Liste des emplacements réservés

PROCEDURES	DATE APPROBATION DCM
Plan d'Occupation des Sols (POS)	23 septembre 1983
Révision POS	29 mai 2000
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	1 ^{er} Juillet 2009
Modification PLU n°1	27 Juillet 2011

VENTABREN

LISTE DE EMPLACEMENTS RESERVES

EP = Espaces verts - Patrimoine
OP = Ouvrages publics
V = Voirie

IG = Intérêt Général
MS = Mixité sociale
RF= Réserves Foncières

N°	Bénéficiaire	Destination	Surface m2	Localisation
OP1	commune	extension place monument aux morts	90	Monument aux morts
OP2	commune	aire de stationnement	90	Chemin de Tabari
EP3	commune	protection du patrimoine (bories)	21300	La Bourdonnière
EP4	commune	protection du patrimoine (bories)	450000	Les Courgoulons Hauts
OP5	commune	Equipement public (bassin de rétention)	3300	Nouradons
OP6	commune	Equipement public (bassin de rétention)	2200	Claux
OP7	commune	Equipement public (parking)	800	A proximité du groupe scolaire
OP8	commune	Equipement public (bassin de rétention)	1500	Montée du village
EP9	commune	protection du patrimoine (aire Bonfils)	880	Bonfils
EP10	commune	espaces verts	11700	A proximité de l'esplanade des Brès
EP11	commune	protection du patrimoine (œufs de dinosaure)	3200	Figuières-Chemin du Puit
EP12	commune	protection du patrimoine (four banal-glaçière)	100000	Saint-Honorat
OP14	commune	Equipement public (bassin de rétention)	1200	Claux
OP15	commune	Equipement public (bassin de rétention)	2100	Roquetaoucade
OP16	commune	Equipement public	1100	Defend
OP17	commune	Equipement public (bassin de rétention)	1000	Petites plaines
OP18	commune	Equipement public (bassin de rétention)	1250	Chemin de la Lecque
OP19	commune	Equipement public (réservoir d'eau)	2700	Chemin des cauverts
OP20	commune	Equipement public (bassin de rétention)	7030	ZAC Héritière
OP21	commune	Equipement scolaire	8000	ZAC Héritière
OP22	commune	Place publique de marché	3630	ZAC Héritière
RF01	commune	Réserve foncière	2500	ZAC Héritière

Voirie

N°	Bénéficiaire	Localisation	Largeur d'emprise	Destination
V1	commune	Chemin de Roquetaillant	8 m	Aménagement de voirie
V2	commune	Chemin de Roquetaillant	6 m	Aménagement de voirie
V3	commune	Chemin des Gourgoulons	8 m	Aménagement de voirie
V4	commune	Chemin des Cauverts	6 m	Aménagement de voirie
V5	commune	Chemin des Pépioux	6 m	Aménagement de voirie
V6	commune	Chemin de la Lecque	8 m	Aménagement de voirie
V7	commune	Chemin des Grands Bois	4 m	Aménagement de voirie
V8	commune	Chante-Perdries	4 m	Aménagement de voirie
V9	commune	Chemin des Nouradons et Petites Plaines	8 m	Aménagement de voirie
V10	commune	Chemin des Méjeans nord	6 m	Aménagement de voirie
V11	commune	Impasse des Méjeans ouest	4 m	Aménagement de voirie
V12	commune	Chemin des Méjeans sud	8 m	Aménagement de voirie
V13	commune	Chemin de l'Héritière	6 m	Aménagement de voirie
V14	commune	Chemin de Marlouine	8 m	Aménagement de voirie
V15	commune	Chemin du Puits des Méjeans	6 m	Aménagement de voirie
V16	commune	Chemin du Collet de Bourret	6 m	Aménagement de voirie
V17	commune	Chemin des Espailards	6 m	Aménagement de voirie
V18	commune	Chemin de la Bertrane	8 m	Aménagement de voirie
V19	commune	Chemin du Puits de la Bastidasse	6 m	Aménagement de voirie
V20	commune	Chemin de Mahon	8 m	Aménagement de voirie
V21	commune	Impasse de Peyre-Plantade sud	6 m	Aménagement de voirie
V22	commune	Chemin de Roque-Traoucade + ancien chemin d' Aix bas jusqu'au canal	8 m	Aménagement de voirie
V23	commune	Chemin de Peyres	6 m	Aménagement de voirie
V24	commune	Impasse de Peyre-Plantade Nord	6 m	Aménagement de voirie
V25	commune	Impasse de la Pinède	6 m	Aménagement de voirie
V26	commune	Chemin des Batailles	6 m	Aménagement de voirie
V27	commune	Chemin de Lacan	6 m	Aménagement de voirie
V28	commune	Chemin des Eysarettes	6 m	Aménagement de voirie
V29	commune	Chemin du Puit du Saule	8 m	Aménagement de voirie
V30	commune	Chemin du vieux château	6 m	Aménagement de voirie
V31	commune	Chemin de Cassade	6 m	Aménagement de voirie
V32	commune	Chemin des Grindanes + impasse des Mielles	6 m	Aménagement de voirie
V33	commune	Chemin du Moulin	6 m	Aménagement de voirie
V34	commune	Chemin de Fontvieille	4 m	Aménagement de voirie
V35	commune	Chemin de la Bouaou	6 m	Aménagement de voirie
V36	commune	Ancien chemin d'Aix haut	8 m	Aménagement de voirie
V37	commune	Ancien chemin d'Aix bas - Ecole	12 m	Aménagement de voirie
V38	commune	Ancien chemin d'Aix bas	8 m	Aménagement de voirie
V39	commune	Chemin des Grandes Terres-Chante Grillet	8 m	Aménagement de voirie

V40	commune	Chemin des Verquières	6 m	Aménagement de voirie
V41	commune	Chemin Fons Vicarii	6 m	Aménagement de voirie
V42	commune	Chemin des Espailards Sud	6 m	Aménagement de voirie
V46	commune	RD64 desserte Sud ZAC Héritière	11,5m	Aménagement de voirie
V47	commune	Desserte ZAC Héritière1	7,5m	Aménagement de voirie
V48	commune	RD64 desserte Nord ZAC Héritière	5,5m	Aménagement de voirie
V49	commune	Desserte ZAC Héritière 2	16,5m	Aménagement de voirie
V50	commune	Desserte ZAC Héritière 3	8m	Aménagement de voirie
V51	commune	Desserte ZAC Héritière 4	8,5m	Aménagement de voirie

Lutte incendie

N°	Bénéficiaire	Destination	Surface m2	Localisation
IG1	commune	Aire de stationnement / retournement	200	Grindanes - AP 131
IG2	commune	Aire de stationnement / retournement	200	Chemin du moulin - AP257
IG3	commune	Aire de stationnement / retournement	260	Chemin du moulin - AP214
IG4	commune	Aire de stationnement / retournement	200	Pinette - AO59
IG5	commune	Aire de stationnement / retournement	200	Trou du loup - AP181
IG6	commune	Aire de stationnement / retournement	180	Grindanes
IG7	commune	Aire de stationnement / retournement	250	Méjean
IG8	commune	Aire de stationnement / retournement	180	Collet de Bourret
IG9	commune	Aire de stationnement / retournement	330	Pechou - AZ 400
IG10	commune	DFCI en domaine public - 6m	320	Cassade AO55
IG11	commune	DFCI en domaine public - 6m	1510	Cassade AO53
IG12	commune	DFCI en domaine public - 6m	830	Cassade AO59
IG13	commune	DFCI en domaine public - 6m	1300	Ancien chemin d'Aix AZ96,AZ98
IG14	commune	DFCI en domaine public - 6m	2400	Bourdonnière- AX30,31,32
IG15	commune	DFCI en domaine public - 6m	970	Bourdonnière- AX44
IG16	commune	DFCI en domaine public - 6m	3460	Bourdonnière- AX44
IG17	commune	DFCI en domaine public - 6m	11500	Plaine du Ban BH2,BH3,BH4,BO2,BH13, BH15,B22
IG18	commune	DFCI en domaine public - 6m	1650	Vallon de l'Escale BM1,BM5,BM7,BM8,BM36
IG19	commune	Aire de stationnement / retournement	180	Nouradons
IG20	commune	Aire de stationnement / retournement	250	Chemin de Coudoux
IG21	commune	Aire de stationnement / retournement	230	Chemin Puits de la Bastidasse
IG22	commune	Aire de stationnement / retournement	240	Peyre plantade sud
IG23	commune	DFCI en domaine public - 6m	2000	Nouradons nord
IG24	commune	DFCI en domaine public - 6m	1300	Méjeans nord
IG25	commune	DFCI en domaine public - 6m	2230	Les aires
IG26	commune	DFCI en domaine public - 6m	800	Figuières
IG27	commune	DFCI en domaine public - 6m	1500	Trou du loup
IG28	commune	DFCI en domaine public - 6m	2000	Collet de Bourret nord
IG29	commune	DFCI en domaine public - 6m	2000	Collet de Bourret

Chemin piétons ou pistes cyclables

N°	Bénéficiaire	Localisation	largeur	Surface m2
IG30	commune	Chemin du bosquet des Bonfils - 220m	2,5	550
IG31	commune	Chemin de Roquetaillant - 670m	2,5	1675
IG32	commune	Avenue G.De Gaulle- 780m	2,5	1950
IG33	commune	D10 vers Fons Vicarii - 100 m	2,5	250
IG34	commune	D64 vers Héritière- 80m	2,5	190
IG35	commune	D10 vers Velaux - 70 m	2,5	175
IG36	commune	Chemin du grand pin - 450m	2,5	1125
IG37	commune	Chemin du vieux château - 320m	2,5	800
IG38	commune	Chemin des morts - 540m	2,5	1350
IG39	commune	D64a vers Bonfils - 780m	2,5	1950
IG40	commune	Ancien chemin d'Aix - 370m	2,5	925
IG41	commune	Ancienne carraire des Mourades - 300m	2,5	750
IG42	commune	Piste versant plaine du Ban - 400m	2,5	1000
IG43	commune	Chemin des marseillais- 120 m	2,5	300
IG44	commune	Chemin des Nouradons- 300 m	2,5	750

Mixité sociale (L123-2 b)

N°	Bénéficiaire	Destination	Surface m2	Localisation
MS1	commune	20 % de logement social-intermédiaire	15800	Petites plaines sud
MS2	commune	20 % de logement social-intermédiaire	11000	Petites plaines nord

NB1 : Les emplacements réservés mentionnés au 8° de l'article L.123-1 sont déduits de la superficie prise en compte pour le calcul des possibilités de construction. Toutefois, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un de ces emplacements et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie d'un coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

NB2 : Mixité sociale : en application de l'article L123-2-b du code de l'urbanisme, il s'agit d'emplacements réservés pour des opérations d'habitat dont 20% de la SHON est réservée au logement social et intermédiaire.